

LES CONDITIONS POUR ACCUEILLIR UN JEUNE



STATUT DE LA STRUCTURE

Être une association, une collectivité territoriale, ou un organisme à but non lucratif œuvrant pour l'intérêt général



CADRE D'ACCUEIL

Proposer une mission répondant à l'une des thématiques d'engagement du Service Civique (solidarité, éducation, environnement, culture, sport...).



ENCADREMENT

Désigner un tuteur référent pour accompagner le jeune tout au long de sa mission



INTERMÉDIATION OU AGRÈMENT PROPRE

- Posséder son propre agrément
- Passer par l'intermédiation avec la Ligue de l'enseignement du Cher, qui facilite la mise en œuvre administrative et l'accompagnement



COÛT

Agrément propre : 14,85€/mois
Intermédiation : 114,85€/mois

Ligue de l'enseignement du Cher
5 rue Samson, 18 000 Bourges
02 48 48 01 00

Anthony VASSART
Réfèrent Service civique alterné

a.vassart@ligue18.org
06 83 89 84 90

Conception et Impression : Ligue de l'enseignement du Cher

SERVICE CIVIQUE Alterné

Accueillir un.e jeune,
l'accompagner vers l'avenir

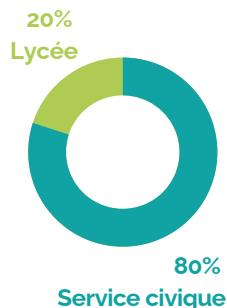
QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ALTERNÉ ?

UN DISPOSITIF DE REMOBILISATION

Le service civique alterné repose sur l'alternance entre :

- une mission de service civique au sein d'une structure d'accueil : le service civique est un engagement citoyen volontaire, qui ne relève ni du bénévolat, ni du salariat.
- des temps de cours adaptés sur-mesure (DPR -Dispositif de Prévention et Remobilisation de l'Éducation Nationale).

Des temps de réflexion et d'accompagnement tutoré sont également prévus avec la Ligue de l'enseignement du Cher et les professionnels de l'Éducation Nationale, permettant la **remobilisation scolaire et sociale**.



POUR QUI ?

Le service civique alterné s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire et inscrits dans aucun autre dispositif.

LE RYTHME D'ALTERNANCE

Le service civique alterné dure entre 6 et 9 mois.



LES AVANTAGES POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- L'occasion de créer des projets innovants.
- Valoriser et développer les actions de la structure,
- Participer à la remobilisation d'un jeune et lui permettre de s'impliquer dans la structure,
- Triple tutorat (Ligue de l'enseignement du Cher, structure d'accueil, éducation nationale)

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

1 AGRÉMENT

Faire une demande d'agrément auprès de l'agence du Service Civique ou bénéficier de l'agrément de la Ligue de l'enseignement en passant par l'intermédiation

2 PROJET D'ACCUEIL

Définir et rédiger la mission qui doit être d'intérêt général et rentrer dans l'une des thématiques d'engagement

3 PRÉPARER L'ARRIVÉE DU VOLONTAIRE

Nommer un tuteur au sein de la structure, La Ligue de l'enseignement se chargera de vous mettre en relation avec le volontaire

4 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Assurer l'accompagnement du volontaire et garantir le suivi de sa mission avec le soutien du tuteur de la Ligue de l'enseignement du Cher